

Mr et Mme VOIDE
21, rue du Commerce
Esc. 5
94310 Orly

Monsieur le Ministre
Ministère de la Santé
8, rue de Ségur

Membres de l'ANDEVA

75007 PARIS

Tél : 01 48 53 31 45

Orly, le 20 Octobre 1998

Objet : *Affaire LEONARD c/amiante*
Aulnay-Sous-Bois

A l'attention de Monsieur KOUCHNER

Monsieur le Ministre,

Nous sollicitons votre bienveillance et vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir déclencher un recensement officiel systématique des maladies pulmonaires dues à l'amianté concernant la population d'Aulnay-Sous-Bois et ses environs (93).

En effet, l'état de nos recherches nous laisse supposer que l'usine Comptoir des Minéraux et Matières Premières sis 107 rue de Mitry à Aulnay-Sous-Bois, fermée en 1990, aurait pollué sans doute durant plus de vingt ans, déversant des poussières sur les riverains et sur les élèves des écoles situées à 50 et 100 mètres. Nous enquêtons depuis des années et vous trouverez, ci-joint, un mémo résumant nos recherches.

Notre demande s'appuie sur le fait que nous avons appris que le milieu médical d'Aulnay, et particulièrement en pneumologie, s'interroge sur le taux semble-t-il anormalement élevé de mésothéliomes, sans pour autant qu'avant notre intervention les pneumologues aient eu connaissance de cette pollution.

Par ailleurs, étant donné la proximité des écoles et le temps de latence de cette maladie (20 à 40 ans) auxquels on peut rajouter la particulière vulnérabilité des enfants aux pics d'exposition à l'amianté, il serait intéressant d'inclure les générations d'élèves de ces écoles. Recherches sans doute difficiles étant donné que ces anciens élèves ne sont pas forcément aujourd'hui habitants d'Aulnay. Autant de raisons qui nous poussent à faire appel à la puissance publique pour faire éclater la vérité.

Nous savons, Monsieur le Ministre, pour avoir écouté vos déclarations, que vous n'avez pas été informé dans votre précédent Ministère de l'affaire de l'amiante. Ceci ne nous a absolument pas étonnés, nous étant heurtés nous-mêmes aux Autorités.

Nous avons le sentiment qu'à ce jour et malgré qu'il s'agisse de faits datant de plusieurs dizaines d'années, il y a eu une volonté délibérée d'entraver nos recherches.

Au delà de notre dossier, qui fait l'objet d'une plainte déposée par Maître Teissonnière, avocat au Barreau de Paris, nous voudrions que justice soit rendue à toutes ces victimes, victimes d'industriels peu scrupuleux et d'autorités, nous osons le dire, complices du moins par passivité.

Nous restons, Monsieur le Ministre, à votre disposition et nous sommes prêts, le cas échéant, à nous rendre dans vos services pour vous livrer tous les détails en notre possession. Maintenant que nous savons, nous devons agir, nous le devons aux victimes.

Croyez, Monsieur le Ministre, en notre profond respect.

Gérard et Nicole VOIDE

LA POSTE

RA 3591 6513 5FR

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ

24 h sur 24 • consultation gratuite

0 800 2 10 800

PARIS 75007

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

28 OCT. 1998

COURRIER CENTRAL

RETOUR À :

Mr M^{me} VOIDE
21 rue du Commerce
94370 DRLY

PARIS 75007 1998

RCS NANTERRE B 356 000 000

AVIS DE RÉCEPTION